



VB *infos* MAGAZINE

Actualités municipales de la commune de Villard-Bonnot

N° 107 > Mars/Avril/2024



9
12

GRAND FORMAT

Budget 2024

Entre continuité et stabilité



7

ACTU

Emploi

Les permanences emploi près de chez vous



17

V•B et VOUS

Festivités

Un carnaval aux couleurs des J.-O.2024



19

CULTURE

Espace Aragon

3 expositions à ne pas manquer ce printemps



Actualités municipales de la commune de Villard-Bonnot

N°107 > Mars/Avril/2024

EN IMAGES 2



Tradition : Une Sainte-barbe réussie !
Printemps des Arts : le jury s'est prononcé
Cérémonie : le 19 mars
CCAS : deux ateliers seniors

ÉDITO DU MAIRE 3



ACTUALITÉS 4-8



Jeunes : actualités du CMJ
Emploi d'été en Mairie
France Services : une nouvelle antenne
Recensement : vous avez 16 ans cette année
Emploi : permanences emploi
Handicap : Service d'urgence 114
Le chiffre : 150 LEDs
Mobilité : les matinées vélo
Citoyenneté : élections européennes
Eau : relève des compteurs
Pôle logement : permanences au public
Senior : service Téléalarme
CCAS : Navi'Courses
Interco : Le Grésivaudan
OPAH : Amélioration de l'Habitat
Compostage individuel

GRAND FORMAT 9-13



Budget 2024
Entre continuité et stabilité

V-B & VOUS 14-17



Environnement : moustique et frelon
Accessibilité : améliorer les accès
Stationnement : abusif dans les copropriétés
Carnaval : retour en images

CULTURE & LOISIRS 18-20



Associations : sel & Sucre/Entre en Scène
Espace Aragon : programmation de printemps
À vos agendas
Maison Bergès/Espace Aragon/Commune

LIBRE EXPRESSION 21



INFOS PRATIQUES 22




"Clic"
sur la vignette pour
accéder directement
à la page

N° 107



Printemps des Arts 2024

8 mars

Le jury s'est prononcé

Les artistes retenus pour exposer au Printemps des Arts de Villard-Bonnot ont présenté leurs œuvres au jury. Cette année, le thème proposé est « Évasions » et il a su inspirer la promotion 2024. Si l'envie de vous évader vous tente, l'exposition est à découvrir du 30 avril au 11 mai prochains à l'Espace Aragon. ●



27 janvier **Tradition**



Une Sainte-Barbe réussie !

Le saviez-vous ? Tous les ans, en janvier, les sapeurs-pompiers de Villard-Bonnot célèbrent la Sainte-Barbe. Cette année, l'événement s'est tenu à l'Espace Bergès à Lancey. ●



19 mars **Cérémonie**

Retour en images sur les cérémonies commémoratives marquant la Journée nationale du souvenir des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et Maroc. ●



8 janvier **CCAS**

Deux ateliers seniors

Les ateliers organisés par le CCAS à destination des seniors de la Commune se poursuivent. Le 18 janvier, Laurence Bousard a animé un atelier d'écriture-expression écrite sur le thème « mettre les pieds dans le plat », les expressions autour de la nourriture. Le 5 février, ce fut au tour de Sandrine Locatelli d'animer l'atelier cognitif cette fois-ci, en proposant des petits jeux et exercices visant à booster la mémoire. ●

3 750 exemplaires - ISBN 978-2-916813-13-4
Dépôt légal avril 2024



Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement

Le magazine V-B infos est édité par le service communication de la Mairie de Villard-Bonnot (Isère)
20, boulevard Jules-Ferry - 38190 Villard-Bonnot - 04 76 45 79 45

Directeur de la publication : Patrick Beau - Rédaction : Patrick Beau, Service communication

Comité de relecture : Service communication, N. Boirin, R. Coquet, D. Modesto, C. Monteil, L. Rolland, C. Tintillier

Photos : © Service communication/D. Greffe / S. Philippe

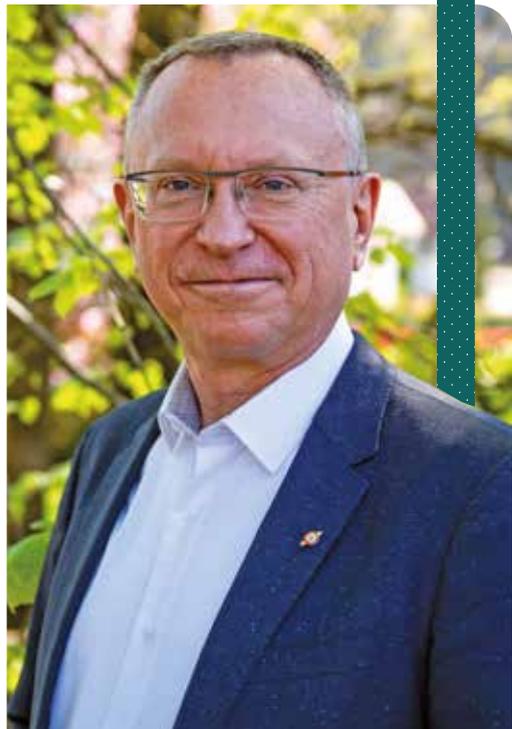
Musée Maison Bergès, Département de l'Isère - images-et-reves.fr - Shutterstock - Freepik.com - Le Grésivaudan

Maquette et direction artistique : Eric Chartier-Coton

Réalisation : CHAPÔ.COM - Fontaine • Impression : COQUAND - Fontaine

Régie publicitaire : Eric Chartier 04 76 99 26 01 - regie.vb@groupe-c.com





Chères Villardiennes, Chers Villardiens,

C'est avec une grande fierté que je vous adresse ces mots, porteur d'une excellente nouvelle pour notre commune puisque le 13 mars dernier, nous avons eu l'honneur de recevoir officiellement le label « 1^{re} fleur - Ville et Village fleuris » pour Villard-Bonnot.

Ce titre témoigne de notre engagement commun en faveur de l'embellissement de notre environnement. Cette réalisation est le fruit d'une volonté politique forte, soutenue par votre confiance lors des élections, et d'une mobilisation sans précédent impliquant votre équipe municipale, nos techniciens et nos précieux horticulteurs. C'est un accomplissement collectif dont nous pouvons être fiers, et qui confirme notre engagement envers un cadre de vie agréable et esthétique pour tous.

Dans cette lignée pour l'amélioration de notre cadre de vie, la transformation de l'avenue Robert-Huant donnera à notre commune une nouvelle image plus verdoyante, dès cet automne, tout en garantissant une sécurité renforcée pour tous les usagers sur cet axe.

Il m'est aussi important d'évoquer notre budget pour l'année 2024 dont vous découvrirez les détails dans ce nouveau numéro.

Nous avons souhaité maintenir un niveau très important d'investissement nécessaire tout en veillant à conserver une gestion saine de nos finances, sans recourir à l'emprunt.

Nous continuons ainsi à poursuivre nos actions dans le cadre des objectifs que nous avons fixés à savoir : une ville sociale et solidaire, une ville active et animée, une ville durable et adaptée à l'environnement, une ville qui repense les déplacements et qui favorise les modes doux.

2024 verra se poursuivre les nombreuses actions solidaires pour soutenir nos seniors, accompagner nos jeunes et aider les plus précaires.

Dans le domaine de l'éducation, nous investissons dans la végétalisation de la cour de l'école Libération pour offrir un environnement plus confortable aux enseignants et aux élèves, en particulier lors des périodes de forte chaleur.

Bien que confrontés à ces défis budgétaires, notamment avec le chantier de l'avenue Robert-Huant qui pèse beaucoup cette année, je tiens à vous assurer de notre détermination à mener à bien les projets que nous avons prévus dans le respect de nos moyens et de nos priorités.

Toujours avec la réelle volonté de vous informer au mieux des actions menées et avec le plaisir d'échanger avec vous, je vous laisse découvrir dans le détail et sans plus attendre, ce nouveau numéro du VB•infos !! ●

Le budget prévoit de **ne pas augmenter les taux d'imposition** cette année encore !

Fidèlement
Patrick Beau
Maire de Villard-Bonnot

ACTUALITÉS 4-8

- Jeunes :** Conseil Municipal Jeunes/Emplois d'été
- France Service :** une Antenne au Centre de tri
- Recensement :** vous avez 16 ans cette année ?
- Emploi :** permanences emploi sur le Grésivaudan
- Handicap :** le 114, Service d'urgence
- Le chiffre :** 150 leds
- Mobilité :** les matinées vélo
- Citoyenneté :** s'inscrire sur les listes électorales
- Eau :** relève des compteurs
- Pôle logement :** permanences au public
- Senior/entreprise :** Téléalarme
- CCAS :** Navi'courses
- Inter'Co**
 - Amélioration de l'habitat
 - Compostage individuel

GRAND FORMAT 9-13

- Budget 2024 :** entre continuité et stabilité
 - Travaux / Transition écologique
 - Finances publiques / CCAS

V•B et VOUS 14-17

- Environnement :** moustique tigre et frelon
- Accessibilité :** bâtiments et espaces publics
- Focus :** le stationnement abusif
- Carnaval :** aux couleurs des J.O. 2024

CULTURE & LOISIRS 18-20

- Associations :** Sel & Sucre/Cie Entre en Scène
- Aragon :** programmation de printemps
- À vos agendas**
 - Maison Bergès - Espace Aragon - Municipalité

LIBRE EXPRESSION 21

EN PRATIQUE 22



[CMJ]



[Jeunes]

Vous cherchez un emploi cet été ?

Postulez à Villard-Bonnot

Envie de faire vos premiers pas dans l'environnement professionnel, gagner un peu d'argent en vue d'un voyage ou de passer le permis ?

Alors le moment est venu de rédiger votre CV et votre lettre de motivation ! Comme chaque été, la Mairie propose plusieurs postes d'une durée de deux semaines aux jeunes Villardiens du 1^{er} juillet au 31 août. Ces jobs d'été sont répartis entre les filières administrative, technique et périscolaire.

Comment ? Envoyez par courriel votre CV et votre lettre de motivation adressée à Monsieur le Maire avant le 30 avril. N'oubliez pas de préciser vos disponibilités ainsi que les secteurs où vous aimeriez travailler.

Seules conditions : avoir 16 ou 17 ans (révolus), résider sur la commune et n'avoir jamais travaillé pour la Collectivité ●

📧 recrutement@villard-bonnot.fr

Découvrez les actualités du Conseil Municipal Jeunes

Le 8 mars, les élus du Conseil Municipal Jeunes se sont réunis afin de faire un premier point d'étape dans leurs idées, leurs projets ainsi que les actions à mener sur la Commune. Alors : quelles nouvelles ?

Solidaires, cette année encore !

La jeunesse s'est mobilisée au profit des foyers modestes de Villard-Bonnot en s'associant avec la Banque Alimentaire du CCAS. En effet, du 8 au 12 avril une collecte de produits alimentaires et d'hygiène s'est déroulée dans les écoles élémentaires. À l'heure où nous imprimons le VB•Infos, l'événement caritatif s'est terminé et le bilan n'est pas encore connu. Rendez-vous donc au prochain numéro, ainsi que sur nos supports.

Créatifs & informés

Petite nouveauté pour 2024 : les jeunes élus lancent le premier journal officiel du CMJ ! En effet, parmi les projets envisagés lors du conseil du 27 novembre 2023, les enfants souhaitaient créer un journal.

L'objectif ? Informer leurs camarades/électeurs des actions menées durant leur mandat. Pour y parvenir, un comité de rédaction s'est formé avec Lola, Thibaut, Mila, Rose et Luna. Car qui de mieux que des enfants, pour parler à d'autres enfants ?

Encadrés par Myriam Simonazzi, élue à la jeunesse, et le service communication, les enfants se sont déjà réunis plusieurs fois pour imaginer ce support d'information, définir les rubriques et les sujets à traiter. Actuellement, nos apprentis reporters se sont répartis les articles. Comme vous l'aurez deviné, les jeunes élus sont aux commandes du journal du sommaire à la rédaction des textes, sans oublier la prise de vue ! En attendant que le premier numéro soit accessible aux élèves, on vous livre un scoop : la publication s'appellera « CMJournal » ! ●



info!
minute



Une antenne a ouvert au Centre de tri de La Poste

Depuis le 1^{er} janvier, le Centre de tri à Brignoud compte parmi les 120 Antennes France Services La Poste, déployées au niveau national.

Cela signifie qu'au guichet, l'agent sera en mesure de vous informer sur les services proposés dans les espaces France Services de proximité (déclarer les revenus, faire une demande de permis de conduire, demander une aide, se créer un espace personnel sur Pole Emploi ou Ameli...). Il pourra aussi vous aider dans la prise de rendez-vous auprès des Espaces France Services.

N'oubliez pas ! Une permanence mobile est ouverte tous les jeudis matin de 9 h à 12 h sur le parking du Centre Socioculturel de Brignoud, rue Lamartine. Le personnel vous aide dans la réalisation de vos démarches administratives numériques. ●

📍 Pour prendre un rendez-vous...

☎ 06 65 74 40 30 :: 06 65 91 52 31

📧 busfs.isere@pimmsmediation.fr

Vous avez 16 ans cette année ? lisez ceci !

[Recensement]

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT
RECENSER. ET TOI ???



BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE

Vous avez 16 ans cette année et vous êtes de nationalité française ? Il est important de vous faire recenser ! Pour cela, prenez contact auprès du service d'État-Civil. Pensez à vous munir de votre livret de famille et de votre carte d'identité française.

Le recensement citoyen est obligatoire. À l'issue de la procédure, vous obtenez une attestation qui sera indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France. Ensuite, vous réaliserez votre journée défense et citoyenneté (JDC), également indispensable pour vous inscrire à partir de 18 ans à un examen, à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Enfin, vous serez inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18^{ème} anniversaire et pourrez alors voter. ●

🕒 *lundi au vendredi*

9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h, le vendredi à 16 h 30

le samedi 9 h à 12 h

☎ 04 76 45 79 45

✉ etat-civil@villard-bonnot.fr

Le CHIFFRE 150 leds

Plus résistants, plus écologiques et moins onéreux... les plafonniers à LED ont le vent en poupe à Villard-Bonnot. Début février, l'équipe bâtiment des Services Techniques a remplacé quelque 150 luminaires à détection automatique, à la Mairie, au restaurant Henri-Guillard et à l'école Libération (couloirs et salle des professeurs). Une intervention qui demande du temps, de la dextérité et un certain sens de l'équilibre! ●



[Emploi]

Les permanences emploi sont accessibles près de chez vous !

Besoin d'un coup de pouce dans vos recherches d'emploi ? Pensez aux permanences d'information et d'orientation emploi et formation qui ont lieu chaque semaine dans 6 communes du Grésivaudan.

Ouvertes à tous et toutes, elles visent à proposer un premier niveau de réponse ou de conseil à tout habitant en recherche d'emploi ou salarié. Des chargés d'accompagnement professionnel de la communauté de communes Le Grésivaudan vous reçoivent avec ou sans rendez-vous. ●

QUAND
ET OÙ ?

Chaque semaine, dans 6 communes
du Grésivaudan, rencontrer un conseiller :



- **Villard-Bonnot**, en mairie
accueil assuré par l'association AGI
🕒 les mercredis de 9 h à 11 h
Pour limiter le temps d'attente,
il est recommandé de prendre rendez-vous !
☎ 04 57 38 05 88 :: ✉ plie@le-gresivaudan.fr
- **Saint-Ismier**, en mairie
🕒 le mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- **Crolles**, en mairie
🕒 le jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- **Le Touvet**, à la Maison des associations
🕒 le mardi de 9 h à 12 h
- **Goncelin**, à la mairie
🕒 le lundi de 14 h à 17 h
- **Pontcharra**, Espace France Services intercommunal
🕒 le lundi de 9 h à 12 h

Un service d'urgence pour les personnes en situation de handicap

Urgences 114 est un service public d'urgence gratuit, disponible 24h/24 et 7J/7, réservé aux personnes sourdes, surdaveugles, malentendantes et aphasiques pour contacter les secours (SAMU, sapeurs-pompiers, police, gendarmerie) les plus proches, grâce à la conversation totale (visio, texte/voix, images).

Vous êtes témoin ou victime d'une situation d'urgence ? Sur le site ou l'application URGENCES 114, vous pouvez contacter directement le 114 : des agents, sourds ou entendants, gèrent votre situation en lien direct avec le service d'urgence le plus proche. Dès maintenant, vous pouvez remplir à l'avance votre profil pour gagner du temps en cas d'urgence. ●

🌐 www.info.urgence114.fr



URGENCE 114

Le service public gratuit réservé aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques pour toutes les urgences, 24h/24, 7J/7

Pour en savoir plus : info.urgence114.fr



[Mobilité]

Les matinées vélo séduisent peu à peu les Villardiens

Et si on vous disait qu'il est possible d'essayer un vélo à assistance électrique gratuitement, pendant un mois ? Vous seriez partant ? Pour la deuxième année consécutive, Villard-Bonnot s'associe avec Mvélo + pour proposer ce test gratuit aux Villardiens intéressés.

Le 23 mars, l'équipe de Mvélo + était présente sur le parking du lycée Marie-Reynoard pour faire découvrir la pratique du vélo électrique. Après inscription et signature d'un contrat de prêt, les participants se sont vu remettre un vélo gratuitement, pour une durée d'un mois. L'objectif de l'équipe de Mvélo + était d'accompagner, de

conseiller et de favoriser l'accès à l'information et aux bonnes pratiques les (futurs) cyclistes qui à l'issue du test souhaitent investir dans un VAE.

En savoir + sur Mvélo +

Le service Mvélo + propose aujourd'hui plus de 9 000 vélos à la location et 2000 places de consignes sécurisées, mais aussi toute une offre d'animations gratuites dédiées au vélo sur le territoire de la Métropole et du Grésivaudan : cours d'apprentissage et remise en selle, escape game, marquage, petits-déjeuners en consignes... destinées aux particuliers, aux entreprises, aux communes ou encore aux écoles. ●

Mvélo + Agence Crolles

431, avenue Ambroise-Croizat - 38920 Crolles

territorialisation.mvelo-plus@cykleo.fr

[Citoyenneté]



Élections européennes du dimanche 9 juin 2024 : pensez à vous inscrire sur les listes électorales !

Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'aux :
 mercredi 1^{er} mai minuit **en ligne** sur www.service-public.fr (QRcode)
 vendredi 3 mai, 16 h 30 **en mairie** Service des affaires générales
 vendredi 3 mai minuit **par courrier** Mairie, Service Affaires générales
 20, boulevard Jules-Ferry
 38190 Villard-Bonnot

Pour s'inscrire en mairie ou par courrier, **pièces à fournir** :
 - justificatif de domicile
 - justificatif d'identité
 - Cerfa n° 12669*02 (QRCode)



Prochaine session d'essai : 20 avril 2024

[Eau]

Relève des compteurs d'eau sur la commune

Les agents du service des eaux de la Communauté de communes Le Grésivaudan procèdent actuellement à la relève des compteurs d'eau sur la commune et ce jusqu'au 30 mai 2024.

En cas d'absence de l'abonné et/ou de compteur inaccessible (en domaine privé sans présence de l'utilisateur ou en cas de regard non dégagé), des avis de passage au nom du Grésivaudan seront déposés dans les boîtes aux lettres.

Le saviez-vous ? Après passage du technicien, vous pouvez transmettre votre index via l'espace abonné ! ●

eaux.le-gresivaudan.fr

servicedeseaux@le-gresivaudan.fr



[Pôle logement]

Les permanences au public évoluent à Villard-Bonnot

Le saviez-vous ? Depuis le 18 mars, les horaires des permanences du Pôle Logement à Villard-Bonnot ont changé. La permanence du lundi matin est désormais ouverte l'après-midi, de 13 h 30 à 16 h 30. Celle du vendredi (13 h 30 à 16 h 30) reste inchangée.

Comment ça marche ? Si vous recherchez un logement social sur les communes de Frogès, le Versoud ou de Villard-Bonnot, veuillez prendre contact avec l'une d'entre elles. Toutes peuvent vous renseigner sur l'ensemble du parc immobilier. Les agents du pôle logement vous accueilleront pendant les permanences (encadré). L'accueil se fait uniquement sur rendez-vous. ●

Courriel unique aux 3 communes

✉ polelogement@villard-bonnot.fr

Pôle Logement Villard-Bonnot

☎ 04 76 45 79 55

🕒 lundi et vendredi de 13 h 30 à 16 h 30

Pôle Logement Le Versoud

☎ 04 76 77 12 64

🕒 le mardi de 9 h à 12 h

Pôle Logement Frogès

☎ 04 76 71 40 65

🕒 le jeudi de 13 h 30 à 17 h

[Seniors / Entreprise]

SFB Électronique a été conventionnée avec le CCAS pour le Service Téléalarme

En matière de téléalarme, le CCAS est votre interlocuteur lorsque vous recherchez des informations sur le sujet. L'équipe vous conseille et vous communique les coordonnées des prestataires conventionnés, tous compétents et qualifiés dans ce secteur d'activité.

En 2024, une entreprise locale a été conventionnée pour la première fois avec le CCAS. Il s'agit de SFB Électronique, située à Brignoud.

Son directeur, Stéphane Fribourg-Blanc est ingénieur en électronique. Il est également villardien et nous explique la raison pour laquelle ce partenariat était important :

« Je suis natif de la vallée, mon épouse a grandi à Brignoud et nous habitons la maison de sa grand-mère. Nous sommes attachés à Brignoud y ayant nos racines. Je connais beaucoup de monde sur la commune et ce lien de proximité rassure les personnes âgées. J'aime les gens et leur rendre service ».

Créée en 2018, l'entreprise propose plusieurs services : expertise électronique auprès de bureaux d'étude électronique, audit et innovation ; vente, conseil et installation de système de protection et surveillance ; téléassistance pour personne dépendante agréé "service à la personne". Depuis 2020, Stéphane assure également la maintenance et le dépannage des installations électriques.

Toutefois, si l'entreprise a été retenue pour conventionner avec le CCAS, c'est aussi parce qu'elle est spécialisée dans les systèmes communicants et radio-communicants de sécurité. SFB Électronique accompagne les personnes pour le conseil, l'assistance et l'installation d'appareils d'aide au maintien à domicile. Le traitement des appels est confié à une société de téléassistance (SUD-TS), agréée « service à la personne » (disponible 7 J/7 24 h/24). Deux types de matériel sont proposés en fonction des besoins : un transmetteur mobile pour une utilisation intérieure et extérieure ou bien un transmetteur fixe pour une utilisation intérieure uniquement. ●



📍 10, rue des Allobroges - 38190 Villard-Bonnot

☎ 06 01 81 82 56

✉ contact.securite@sfb-electronique.fr

🌐 www.sfb-electronique.fr, onglet [teleassistance]

Sud Isère Téléalarme

🌐 www.teleassistance-sudisere.fr

Présence Verte

🌐 www.presenceverte.fr/

CCAS

Centre Communal d'Action Sociale



Bienvenue à Dominique, nouveau chauffeur de la Navi'Courses.

Quoi de neuf pour Navi'Courses ?

Et bien, de nouveau, l'équipe de chauffeurs bénévoles se renouvelle... En février, un nouveau bénévole a rejoint nos chauffeurs au grand cœur. Bienvenue donc à Dominique Macabies. Il prend la suite d'Emmanuelle et Muriel, parties en mission humanitaire. Merci à elles pour leur investissement auprès de nos seniors ces dernières années.

Puis-je m'inscrire à Navi'Courses ?

Ce service de transport est proposé par le CCAS pour les seniors de 70 ans ou plus et les personnes en perte d'autonomie, vers les commerces de la commune et à proximité de celle-ci. La navette circule tous les mardis (hors vacances scolaires), entre 9 h 30 et 12 h 30. Elle récupère les personnes et les raccompagne à leur domicile. Quant au lieu de courses, il est défini à l'avance en fonction des besoins. Les inscriptions se font auprès du CCAS jusqu'au lundi 16 h. ●

☎ 04 76 45 79 42



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

[Habitat]

Connaissez-vous les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat

OPAH



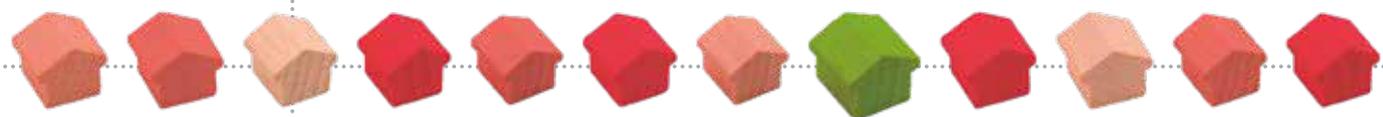
La communauté de communes Le Grésivaudan a décidé de mettre en place deux opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) : une sur l'ensemble des communes de son territoire et l'autre dans les centres anciens d'Allevard-les-Bains, Crolles, Pontcharra et Villard-Bonnot.

Une OPAH est une offre de services qui permet de favoriser le développement d'un territoire par la requalification de l'habitat privé ancien. Menée en partenariat avec l'État, l'Agence Nationale pour l'Habitat, la communauté de communes Le Grésivaudan et les communes d'Allevard-les-Bains, Crolles, Pontcharra et Villard-Bonnot, celle-ci permet de proposer un dispositif d'aides financières pour la réhabilitation du parc immobilier privé.

Les objectifs visés sont multiples : la lutte contre l'habitat indigne, la maîtrise de l'énergie en maisons individuelles et copropriétés, l'adaptation des logements aux personnes âgées ou à mobilité réduite, la production de logements locatifs à loyer encadré

ou encore l'aide à la structuration des copropriétés. Les OPAH du Grésivaudan sont mises en place pour une durée de 5 ans et visent à intervenir sur plusieurs centaines de logements, en vue d'améliorer considérablement l'offre d'habitat privé. Les propriétaires privés pourront bénéficier d'aides octroyées par l'Anah, complétées par des subventions allouées par la communauté de communes.

Les OPAH se matérialiseront par la signature d'une convention entre tous les partenaires. Elles précisent le périmètre de l'opération, le montant total des aides susceptibles d'être accordées, les actions d'accompagnement et d'amélioration du cadre de vie. ●



[Environnement]

Compostage individuel

Comment obtenir un composteur ou lombricomposteur ?

La Communauté de communes Le Grésivaudan poursuit sa campagne de sensibilisation au compostage. Dans ce contexte, elle organise jusqu'au 3 juillet 2024 une nouvelle distribution de composteurs.

Comment ça marche ?

Il suffit de s'inscrire à l'une des permanences proposées. Pour cela, il est nécessaire de remplir deux conditions :

- habiter dans une commune en gestion directe, ce qui est le cas pour Villard-Bonnot ;
- posséder une carte de déchetterie.

La suite se passe sur le site du Grésivaudan. Après avoir créé votre espace perso vous pourrez vous inscrire à une des permanences proposées et choisir le type de composteur souhaité (bois ou plastique).

Notez la date et le lieu et venez chercher votre composteur et votre bio-seau aux horaires donnés pour la permanence.

Bon à savoir

L'attribution d'un composteur est limitée à un exemplaire par foyer et par an (maximum 2 composteurs par foyer). Il est également possible d'obtenir un composteur en suivant un atelier de découverte du compostage dont les dates sont à retrouver sur le site du Grésivaudan. ●

DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS

| | |
|-------------------------------|--|
| ■ Samedi 09/03 9h-13h | CROLLES Parking face à l'Espace Part. Jeugd |
| ■ Vendredi 22/03 18h-19h | LE TOUVEI Parking ex-change (devant le cimetière) |
| ■ Mercredi 10/04 09h30-12h | LE VERSOUD Parking 202 - 217 rue Guymer |
| ■ Mercredi 22/05 9h-13h | SAINT MARTIN D'URIAGE Parking de la Eglise |
| ■ Vendredi 31/05 14h-18h | PLATEAU DES PETITES ROCHES Parking de l'Office du Tourisme |
| ■ Samedi 15 Juin 9h-13h | SAINT ISMIER Parking du Collège |
| ■ Vendredi 28/06 18h-19h | GONCELIN Parking du cimetière |
| ■ Mercredi 03/07 9h-13h | MONTBONNOT Parking du Pré de l'Écu |

Sur inscription avec votre carte de déchetterie

COMPOSTEUR GRATUIT

www.le-gresivaudan.fr



Direction Gestion des Déchets
Service compostage

☎ 04 76 08 03 03

@ soscompostage@le-gresivaudan.fr

🌐 www.le-gresivaudan.fr

Le 26 mars, le Conseil Municipal de Villard-Bonnot a voté son budget pour l'année 2024. Il s'agit d'un moment important dans la gestion des affaires de la Commune. Que retenir des orientations choisies pour 2024 ? Entre continuité et stabilité la Collectivité poursuit ses efforts et garde le cap des 4 grands axes stratégiques de ce mandat.



Budget 2024

Entre continuité et stabilité

Fonctionnement

Dépenses

| | |
|--|-------------|
| Charges à caractère général | 2 176 089 € |
| Charges de personnel | 3 945 200 € |
| Atténuations de produits | 220 000 € |
| Dépenses imprévues | 0 € |
| Opérations d'ordre entre sections | 532 000 € |
| Virement à la section d'investissement | 1 338 487 € |
| Autres charges gestion courante | 1 561 546 € |
| Frais financiers | 189 200 € |
| Charges exceptionnelles | 5 000 € |
| Dotations aux amortissements | 0 € |

Recettes

| | |
|---------------------------------------|-------------|
| Excédent reporté | 804 999 € |
| Atténuation de charges | 70 001 € |
| Opérations d'ordre entre sections | 82 577 € |
| Produits des services | 523 000 € |
| Impôts et taxes | 6 690 000 € |
| Dotations et participations | 607 945 € |
| Autres produits de gestions courantes | 864 000 € |
| Produits financiers | 300 000 € |
| Produits exceptionnels | 0 € |
| Reprise sur provisions | 25 000 € |

9 967 552 €



4 765 633 €



Investissement

Dépenses

| | |
|---|-------------|
| Op. d'ordre de transfert entre sections | 82 577 € |
| Opérations patrimoniales | 124 810 € |
| Dotations, fonds divers, réserves | 0 € |
| Emprunts et dette assimilées | 800 000 € |
| Immobilisations incorporelles | 253 562 € |
| Immobilisations corporelles | 863 911 € |
| Immobilisations en cours | 2 504 773 € |
| Participations | 0 € |
| Comptabilité distincte rattachée | 136 000 € |

Recettes

| | |
|--|-------------|
| Excédent reporté | 318 335 € |
| Virement de la section de fonctionnement | 1 338 487 € |
| Produits des cessions | 70 000 € |
| Op. d'ordre de transfert entre sections | 532 000 € |
| Opérations patrimoniales | 124 810 € |
| Dotations, fonds divers, réserves | 1 696 001 € |
| Subventions d'investissement reçues | 550 000 € |
| Emprunts et dettes assimilées | 0 € |
| Remboursements des avances | 0 € |
| Comptabilité distincte rattachée | 136 000 € |

Quelques mots de...



Patricia Baga
3^e adjointe
Chargée des finances,
du commerce local
et des associations

« Pour l'année 2024, le budget primitif communal s'établit donc comme présenté ci-dessus.

Ce budget 2024 prévoit de ne pas augmenter les impôts malgré un contexte économique difficile.

Il s'appuie pour cela sur une stabilité des recettes et une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Et ce, même si la Commune, comme beaucoup d'autres, fait face à une augmentation de ses charges à caractère général (fluides, énergie, maintenance, transport, alimentation, fournitures, etc.). Le niveau d'aide aux associations est maintenu, ainsi que le soutien au CCAS.

Des investissements de plus de 4 M€ s'inscrivent dans une volonté de transition écologique. Ils concernent principalement des aménagements pour l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement : avenue Robert-Huant, Plan Local de Déplacement, Plan Local d'Urbanisme, entretien des voiries, etc.

Également le secteur de l'éducation avec notamment la végétalisation de la cour de l'école Libération à Brignoud, le rafraîchissement des salles de classe (peinture de toiture).

Mais aussi l'amélioration énergétique du patrimoine communal avec le remplacement des projecteurs du stade René-Bœuf, éclairage public (LED), etc.

En préparation de 2025, des études sont menées sur les travaux d'aménagement de la place de l'Église, l'aménagement et l'embellissement du cimetière communal, les travaux d'amélioration énergétique des logements sociaux, l'amélioration de l'éclairage public, les infrastructures du stade René-Bœuf, etc.

Malgré l'ambition des investissements, il est également prévu de ne pas avoir recours à l'emprunt. La Municipalité affiche ainsi sa volonté de maîtriser l'endettement de la Commune et de préserver sa bonne santé financière. » ●



Dernière ligne droite pour l'avenue Robert-Huant !

Depuis le 11 mars, l'avenue Robert-Huant est de nouveau fermée à la circulation. Les premières interventions sur le chantier permettent d'ouvrir l'espace et de se projeter sur ce que sera le futur de cet axe, notamment avec la démolition du mur qui le longeait jusqu'à présent. Le chantier devrait se poursuivre jusqu'en septembre.

Après la remise à neuf des réseaux d'eau potable et assainissement et l'enfouissement des réseaux aériens en 2023, les travaux actuels portent sur les aménagements de surface : des trottoirs confortables vont être réalisés depuis le carrefour de Brignoud jusqu'à la gare. Une piste cyclable à 2 sens de circulation sera également créée entre la rue du Bac et la gare. Enfin, une bande de stationnement est prévue sur toute l'avenue, dans sa partie la plus large. L'objectif de la Collectivité est d'embellir et d'adapter cette entrée de ville à l'usage de tous les modes de déplacements. Ces aménagements seront complétés par des plantations et la création d'un espace vert. En effet, le raccordement de l'avenue

au futur pont-route, réalisé par le Département de l'Isère (qui permettra de franchir la voie ferrée) offre la possibilité d'aménager un sympathique espace paysagé.

Pour mener à bien cette opération, la Commune a prévu un budget de 1 995 427,00 €. Pour mémoire, le budget total prévisionnel du projet s'élève à 2 661 436 €. Elle sera complétée par 15 millions d'euros apportés par le Département de l'Isère, pour franchir la voie SNCF et rejoindre la RD10A. Ainsi, si tout se passe bien, à la fin de l'année 2024, le passage à niveau de Brignoud sera interdit aux véhicules routiers et l'entrée de la ville sera totalement transformée. ●

La transition écologique : toujours au cœur des préoccupations



Vers une flotte de véhicules techniques plus propres

La Commune vient d'acquérir un véhicule 100% électrique, pour un montant de 38 100 €. Ce nouvel utilitaire est affecté aux services techniques, spécifiquement à l'équipe ayant la gestion des complexes sportifs villardiens. La Collectivité poursuit ainsi ses efforts en matière de transition écologique, en optant pour une flotte auto moins polluante. À l'heure actuelle, 5 véhicules sur 15 (utilitaires et voitures de service) sont électriques. ●

Les projecteurs du terrain de rugby au stade René-Bœuf passent aux leds

En 2024, le terrain de rugby du stade René-Bœuf bénéficiera d'une belle mise en lumière. Une information à prendre au premier degré puisque les projecteurs vont être remplacés par de nouveaux, mais à LED cette fois-ci. Les projecteurs d'origine consomment bien trop d'énergie. Ainsi, de 25 spots, le terrain sera éclairé d'ici peu par 15 luminaires LEDS. À la clé ? Une économie d'environ 9 000 € par an, une diminution drastique de l'empreinte carbone de la ville, ainsi qu'un gain énergétique de 58 % par an. Montant de l'opération : 50 959,20 € qui comprend la dépose du matériel actuel, l'achat, l'installation, le réglage et la mise en service du nouvel équipement. ●



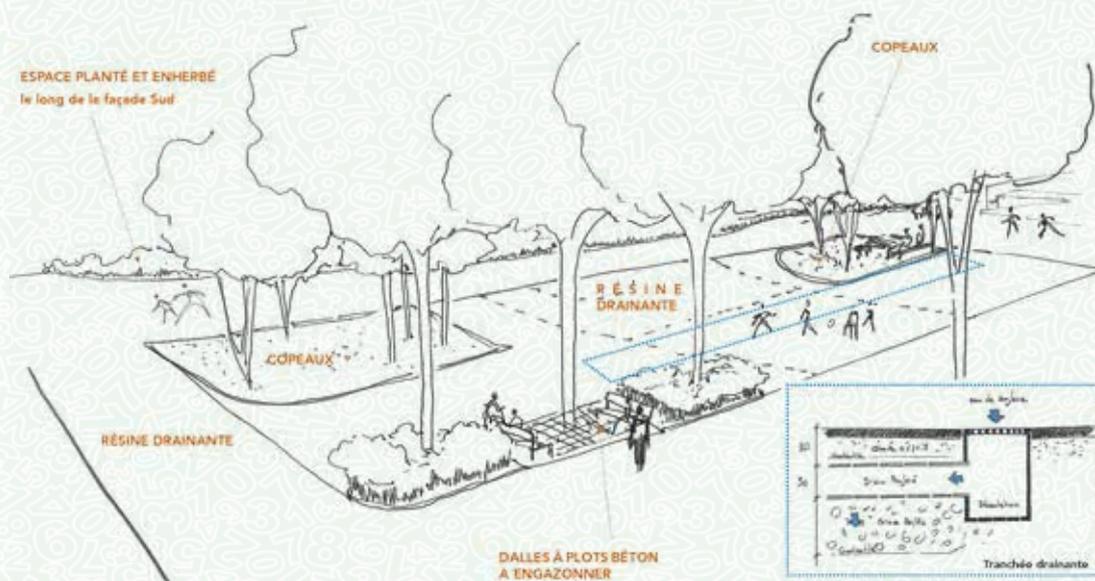
Poursuite du 100 % LEDS pour l'éclairage public

Depuis 2012, la Collectivité s'efforce de faire évoluer l'éclairage public vers du LED, plus économique et écologique. Au total, ce sont 874 candélabres qui sont concernés. En fin d'année 2023, 62% de l'éclairage était renouvelé. Tous les ans, une somme au budget communal est allouée à ce chantier de rénovation.

Pour 2024, le montant s'élève à 35 000 €. La commune confie la dépose de l'ancien matériel, l'installation des nouveaux luminaires et les réglages à la société GreenAlp.



Une réflexion autour de l'éclairage public est en cours. Elle a conduit la Commune à faire réaliser un schéma directeur par un bureau d'étude. En complément de la rénovation des candélabres, l'objectif est de pouvoir différencier et adapter l'éclairage en fonction des différents axes de la Ville. ●



La végétalisation de l'école Libération

Parmi les projets attendus en 2024, la végétalisation de la cour de l'école Libération est l'un des plus importants. Son adaptation apparaît comme un bon levier en faveur de la transition écologique mais également pour le bien-être des enfants et des personnels.

Qu'est-il prévu ? La végétalisation comprend la création d'îlots de fraîcheur, la préservation des ressources en eau et l'adaptation du bâti à son environnement pour le protéger de la chaleur tout en favorisant la biodiversité, au sein de la grande cour de l'école. Ainsi, l'espace sera transformé avec l'aménagement d'espace naturel, du mobilier adapté pour l'extérieur, des zones au sol seront désimperméabilisées pour que l'eau puisse s'infiltrer, la végétation permettra de créer des zones d'ombre, mais aussi des zones pédagogiques (ex : un potager) pour qu'à terme les enfants soient, aussi par ce biais, sensibilisés à la nature et à la préservation des ressources. Enfin, le projet comprend



également un préau végétalisé de 60 m² dans la petite cour. **Montant du budget pour les opérations de 2024 : 416 035 €.** Coût total du projet : 506 000 €. ●





Finances 2024

Finances publiques



La dette par habitant



Dette par habitant (DGF 2023 = 7 466 habitants)
Annuité* par habitant

➡ Au niveau de la structure de dette, la Commune est très bien classée puisque tous ses contrats sont classés 1A (selon la classification « Glisser »). Mise au point en 2009, cette classification permet de ranger des produits financiers proposés aux collectivités en fonction de leur risque. 1A étant la meilleure note. ●

Évolution des remboursements de la dette

Au 1^{er} janvier 2024, le capital restant dû s'élève à 6 846 676 €. Pour mémoire, au 1^{er} janvier 2023 la capacité de désendettement de la commune était passée de 3,5 à 5,65 années du fait de la baisse de l'épargne brute et de la contraction d'un emprunt nouveau en 2022. Cette année, grâce à l'augmentation de l'épargne brute, la commune voit sa capacité de désendettement passer à 4,34 années.

Ce ratio d'analyse financière des collectivités locales mesure le rapport entre l'épargne brute et la dette, et indique le nombre d'années nécessaire pour désendetter la ville si la capacité d'autofinancement brute était entièrement affectée au remboursement de la dette. Pour information, il est conseillé d'avoir une capacité de désendettement inférieure à 12 ans. ●

Les taux d'imposition de la Commune n'augmenteront pas

Après délibération, la Municipalité réitère son choix de ne pas augmenter sa fiscalité locale. Ainsi les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non-bâties se maintiennent respectivement à 41,27% et 44,50%. Quant à la taxe d'habitation, elle demeure à un taux de 7,50%. Pour mémoire, la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale. ●

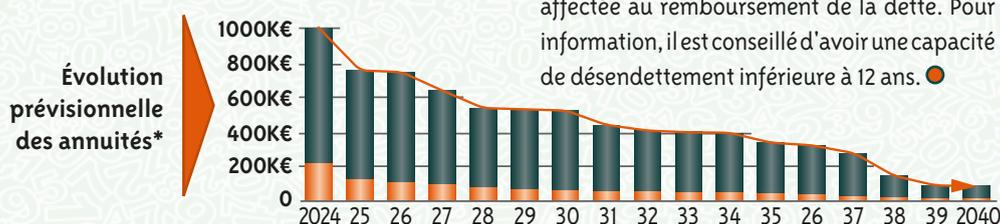
La gestion de la dette de Villard-Bonnot

Pour mener à bien leurs projets, les collectivités ont recours à l'emprunt pour compléter leurs ressources. L'emprunt est exclusivement affecté aux investissements et il ne peut pas financer les dépenses de fonctionnement.

La dette publique correspond à l'ensemble des engagements financiers pris sous forme d'emprunts par la commune. ●

Quelle structure pour la dette villardienne ?

Après plusieurs années sans nouvel emprunt, la commune a contracté un emprunt d'1,7 millions d'euros en 2022 et un emprunt de 740 000 € en 2023. La dette est aujourd'hui composée de 10 emprunts répartis sur 5 prêteurs différents, dont un emprunt assorti d'une ligne de trésorerie. Sur les 10 contrats, 2 sont à taux variable : l'un est indexé sur l'Euribor 12 mois (la Banque Postale) et l'autre sur le taux du livret A (Caisse d'Épargne). Le remboursement net du capital de la dette s'élève à 797 711,69 € pour 2024. ●



(*) Annuité : somme des intérêts et du remboursement en capital que la commune doit payer dans l'année.



Un budget à part

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Villard-Bonnot place l'individu au centre de ses préoccupations. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la Commune. Pour cela, il dispose d'un budget qui lui est propre, indépendant de celui de la Collectivité.

Focus sur une sélection de thématiques, issues du budget du CCAS.

Développement des aides aux familles pour l'accueil des enfants en structures de loisirs

Chaque année, le CCAS participe financièrement à l'accueil des enfants dans les structures d'accueil de loisirs les mercredis ou pendant les vacances scolaires. Les aides du CCAS concernent également les camps et mini-camps. En 2023, c'est une cinquantaine de familles qui a bénéficié du soutien du CCAS pour leurs enfants inscrits aux accueils de loisirs du SICSOC.

En 2024, les crédits inscrits pour les aides au paiement des journées d'accueil de loisirs seront maintenus au niveau habituel, soit la somme de 13 500 €, pour un montant total d'aides qui s'est élevé à 9 126,30 € en 2023. ●

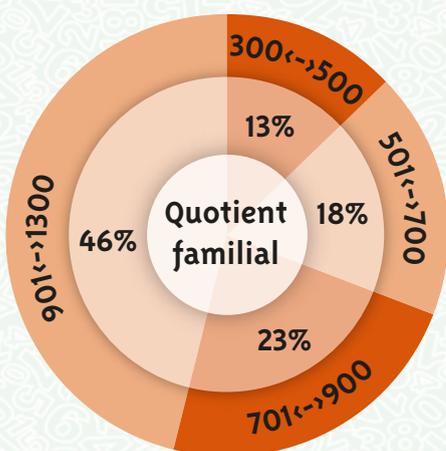




L'aide à la pratique sportive ou culturelle est reconduite

Instaurée par délibération du 29 juin 2022, et modifiée par délibération du 27 septembre 2023 pour augmenter le montant de la dernière tranche de quotient familial (QF), cette aide financière, accordée sur la base du coût de la cotisation annuelle pour l'inscription d'un enfant auprès d'une association, est conditionnée au niveau des revenus de la famille, sur présentation du quotient familial.

Répartition des bénéficiaires par tranche de Quotient Familial



L'objectif de ce dispositif est de favoriser l'accès des enfants et des jeunes de la commune, de 6 à 18 ans, à une pratique sportive et culturelle. L'aide, qui est plafonnée, est versée directement à l'association. Ainsi, pour 2023, 104 enfants ou adolescents représentant 75 familles (67 en 2022, 49 familles) ont bénéficié d'une aide. Cela représente un budget total de 6 853,94€. Les aides vont de 15,32 € à 200 € ; le quotient familial le plus bas présenté se situe à 338 € et le quotient familial le plus élevé est de 1296 € (1 170 € en 2022). L'enveloppe de 7 000 € sera reconduite pour 2024. ●

Le portage des repas à domicile : un service apprécié !

Le CCAS propose un service dit de « portage de repas à domicile » en liaison froide, à destination des personnes âgées et/ou malades, quel que soit leur âge. Les repas sont commandés auprès du prestataire Guillaud Traiteur et livrés via un véhicule frigorifique. L'équipe du portage de repas est composée de 2 binômes d'agents communaux. Chaque binôme a son véhicule. Les livraisons ont lieu du lundi au vendredi. Les repas du week-end sont livrés le vendredi. Ce dispositif est un service qui fonctionne bien puisqu'il enregistre régulièrement de nouveaux bénéficiaires. En 2022, il y avait 99 bénéficiaires, et 126 bénéficiaires en 2023. Le CCAS a renouvelé son marché de livraison de repas. Le prestataire retenu est toujours la société Guillaud traiteur. Le prix du repas a augmenté et est passé de 5,96 € TTC à 6,07 € TTC (+11 centimes). Cette hausse n'a pas été répercutée sur le prix de vente fixé à 6,75 €. Le coût des achats de repas s'élève à 132,267 € en 2023.



Un nouveau véhicule pour le portage !

Le nouveau véhicule frigorifique (100 % électrique) pour le portage de repas à domicile a été réceptionné en février. Pour cet achat de 51 899,16 €, la Commune a bénéficié d'un bonus écologique de 4 000 €, mais également de deux subventions : 18 000 € de la part de la CARSAT Rhône-Alpes et 2 000 € de la MSA Alpes du Nord. Le reste de la dépense sera autofinancé. ●



Patrick Beau, Maire et Président du CCAS, Saliha Arrada, 1^{ère} adjointe chargée du Pôle solidarité, Audrey Estève, nouvelle responsable du CCAS et l'équipe du portage représentée par Vanessa Campillo et Jessica Bolès.

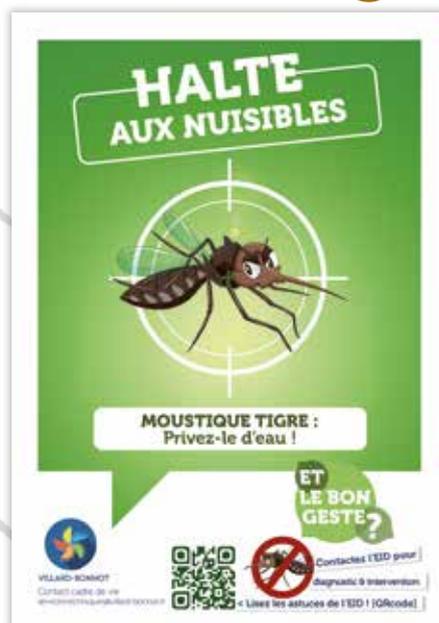
[Environnement]

Marre des moustiques ?

Dans le viseur... les gîtes larvaires liés au mode de vie des usagers. En effet, on ne le dira jamais assez, mais le moustique se développe dans l'eau, peu importe la quantité. Veillez à ne pas conserver d'eaux stagnantes chez vous !

Vous aussi : agissez !

Matériels de jardin, jouets : videz-les, retournez-les ou rangez-les ! Déchets : certains peuvent retenir de l'eau, pensez à les sécher. Coupelles sous les pots de fleurs, seaux, arrosoirs... : videz-les au moins une fois par semaine. Gouttières, rigoles, regards d'évacuation : curez-les pour faciliter l'écoulement des eaux. Réserves d'eau : couvrez-les de manière hermétique. Piscines et bassins : évacuez l'eau pouvant être retenue sur les bâches.



Que retenir du côté des interventions sur la Commune ?

Seules 7 demandes d'interventions ont été enregistrées, contre 29 en 2019. S'agissant des diagnostics liés aux groupes scolaires et aux centres d'accueil, l'EIRAD est intervenu la dernière semaine de juillet afin de mettre en évidence les gîtes larvaires potentiels à moustiques tigres. Une série de préconisations d'actions à mettre en place pour chaque type de gîtes larvaires a été établie. Il est principalement

question de maintenir l'emplacement au sec en ayant recours à des filtres, de curer régulièrement ou encore de supprimer les petits objets pouvant retenir l'eau. ●

www.eid-rhonealpes.com

On garde un œil sur le frelon asiatique qui poursuit sa progression en Isère !



Dans le Grésivaudan, le nombre de nids détruits est passé de 6 en 2020 à 122 en 2023. Outre la problématique liée à la présence de ce frelon à pattes jaunes sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles. Il peut aussi être dangereux pour l'Homme. Le printemps est la période où les nids primaires sont bâtis. Une vigilance particulière est de mise pour du repérage et du piégeage, afin d'éviter la prolifération des nids secondaires cet été. Les apiculteurs mais également les habitants peuvent signaler leur présence et ainsi aider au déploiement de la pose des pièges par des organismes spécialisés. Vous suspectez la présence d'un nid de frelon asiatique ? Prenez-le en photo et signalez-le sur le site dédié, un désinsectiseur viendra le détruire. ●

www.frelonsasiatiques.fr/

L'EIRAD publie son bilan villardien 2023

Dans ce document (consultable sur le site de la commune, rubriques [Au quotidien > nuisibles]) l'EIRAD dresse un état des lieux des situations et actions menées sur la Commune.

Focus sur le cimetière

En matière de lutte contre les moustiques, il est désormais établi que certains lieux sont propices au développement de l'espèce. Le cimetière est l'un d'entre eux. C'est pourquoi les services techniques de la Commune y prêtent davantage attention. Les équipes nettoient et curent régulièrement les caniveaux et les regards d'eau afin que rien ne les obstrue. Cependant, comme la lutte anti-moustique est l'affaire de tous, des aménagements ont été installés afin que les usagers adoptent les bonnes pratiques. Ainsi, des bacs à sable sont accessibles à l'entrée du cimetière, en libre-service. L'objectif ? pour éviter au maximum la retenue d'eau dans les coupelles, le sable est une bonne alternative. Conseil qui peut être appliqué même chez soi ! ●



Bâtiments et espaces publics [Accessibilité]

Le 25 janvier dernier, une Commission mixte s'est tenue en mairie entre les commissions "Citoyenneté et Déplacements", "Environnement et Cadre de vie" et des représentants des associations de personnes en situation de handicap. À l'ordre du jour : faire un point sur l'accessibilité des bâtiments et espaces publics et mieux connaître les points à améliorer.



Améliorer les accès

Les bâtiments publics

Etat des lieux

C'est en 2015 que la Commune fait réaliser son premier agenda d'accessibilité programmé (AD'AP). Partant de cette étude, elle concentre depuis cette date un plan d'actions de mise en accessibilité de tous les bâtiments nécessitant des adaptations (sanitaires, rampes d'accès PMR, signalisation) :

- l'auditorium de l'école de musique ;
- la Mairie ;
- les salles Jean-Vilar et Désiré-Granet ;
- le restaurant scolaire Jacques-Prévert ;
- l'Église ;
- la bibliothèque de Lancey ;
- les restaurants "O Mouton à 5 pattes" et "L'Ekynox".

Par ailleurs, la réglementation impose de faire le nécessaire pour tous les bâtiments recevant du public (ERP) à l'occasion des chantiers de réhabilitation, d'extension ou de construction de bâtiment neuf. C'est le cas aujourd'hui pour le gymnase Jean-Jaurès, l'école République, l'école de musique, l'Agence Postale/salle Georges-Brassens, les sanitaires de l'école Libération, le cabinet médical de Brignoud ou encore le nouveau restaurant scolaire Victor-Hugo.

A venir

La Municipalité met au cœur de tous ses projets, la nécessité de prendre en compte l'accessibilité sur tous les bâtiments communaux. En plus de la réglementation qui s'impose pour les bâtiments recevant du public, elle intègre également les logements puisque la Commune est propriétaire de 3 ensembles immobiliers (Le Grésivaudan, Le Marais, La Citadelle). Concrètement, la Commune travaille actuellement à l'élaboration d'un programme pluriannuel de réhabilitation thermique de ces immeubles. Elle demande également que l'accessibilité y soit intégrée. La Commune prend également en compte les besoins d'adaptation et reste à l'écoute de toutes les demandes spécifiques au cas par cas.

Les espaces publics

Etat des lieux

En 2017, Villard-Bonnot établit son premier plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). Ce document concerne principalement les rues desservant les commerces et bâtiments publics. Ce plan met en évidence les anomalies liées à l'accessibilité des personnes en situation de handicap et les nécessités de mise en œuvre. En matière de stationnement PMR, pas moins de 37 places sont accessibles aujourd'hui sur la Commune. Pour les aménagements de voirie, le critère d'accessibilité est pris en considération en cherchant à créer des espaces sécurisés pour le cheminement. Exemples : la rue Pégoud, le quai des Négociants, l'avenue des Papeteries, la rue Gambetta ou le chemin du Berlioz).

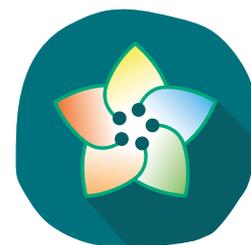
A venir

Sur tous les projets d'aménagement d'espace public, l'étude et la concertation intègrent d'office l'accessibilité : voies sécurisées, stationnements, accès adaptés... La municipalité impose aux bureaux d'étudier et de prendre en compte tous les modes de déplacements. Ainsi, les projets de la place de l'église, la place devant l'école Pasteur, de la rue des adieux, du cimetière, de la place du marché de Brignoud, de la rue Alfred-Fredet et la place Bizet sont soumis à cette exigence.

Focus sur l'avenue Robert-Huant : les aménagements qui ont été conçus permettent la création de trottoirs confortables (d'un minimum de 1,50 m au point le plus étroit), d'une piste cyclable à double sens et d'une bande de stationnements partout où c'était possible. Enfin, et plus largement sur la Commune, la principale difficulté est bien connue ; elle porte sur les continuités des cheminements le long de la route départementale RD523. Cet axe routier supporte une circulation importante. Sur certains tronçons, les trottoirs sont étroits, voire quasi inexistantes. La largeur entre façades ne permet pas de créer des trottoirs confortables. ●



Sachez que votre municipalité est déterminée à améliorer l'accessibilité, pour qu'à chaque opportunité d'aménagement, chaque fois que cela est possible, la volonté soit de libérer les trottoirs des obstacles existants (bornes, poteaux, candélabres...). En complément, le PLU qui permet de fixer des orientations d'aménagement permet aussi d'agir sur le long terme en inscrivant les points durs en termes d'accessibilité.



Cadre de vie

FOCUS

Le stationnement abusif dans les copropriétés

Le stationnement est un problème épineux : qu'il soit en copropriété ou ailleurs. Il n'y a jamais assez de places de prévues et toujours plus de voitures.

Sans compter ces voitures qui stationnent des mois sans bouger et dont personne ne sait à qui elles appartiennent...

C'est ce qu'on appelle des « voitures ventouses ». Les voitures à moitié désossées que personnes ne vient réclamer, sont quant à elles appelées des « voitures épaves ». Face à de telles situations, comment réagir ?

Que faire et à qui s'adresser ?

Pour que le stationnement soit défini comme abusif, il faut que le véhicule encombrant ait stationné plus de 7 jours sans interruption sur un même emplacement et qu'il soit considéré comme :

- « voiture ventouse », en état de marche ;
- « voiture épave », c'est-à-dire être privés d'éléments indispensables à leur utilisation normale et non susceptible de réparation immédiate à la suite de dégradations.

Dans ce cas la gestion du stationnement abusif relève du syndic, mandataire du syndicat des copropriétaires. Les frais inhérents aux procédures d'enlèvement sont à la charge du syndicat.

Si le propriétaire du véhicule est connu :

- le Conseil Syndical informe le syndic de copropriété de la situation ;
- le syndic adresse au propriétaire du véhicule une mise en demeure de le retirer sous 8 jours à réception de la LRAR ;
- si rien ne se passe, et après vérification de l'identité du propriétaire le syndic adresse à l'officier de police judiciaire territorialement compétent une demande d'enlèvement (pour Villard-Bonnot il faut s'adresser à la Gendarmerie).

Si le propriétaire du véhicule est inconnu :

- le syndic devra adresser à l'officier de police judiciaire territorialement compétent une demande d'identification jointe à la demande d'enlèvement (pour Villard-Bonnot il faut s'adresser à la Gendarmerie) ;
- après identification les forces de l'ordre adresseront au propriétaire du véhicule une mise en demeure (Lettre recommandée avec Accusé de réception) de retirer son véhicule sous huit jours puis sans résultat commanderont la fourrière ;
- cette procédure pourra être accélérée si le véhicule encombrant est un véhicule volé.

Que retenir :

- c'est au syndic d'agir une fois qu'il a été informé par le conseil syndical ;
- l'intervention de la fourrière ne peut pas être immédiate : le propriétaire doit être recherché puis être mis en demeure par courrier (sauf si le véhicule est déclaré volé). ●

Carnaval

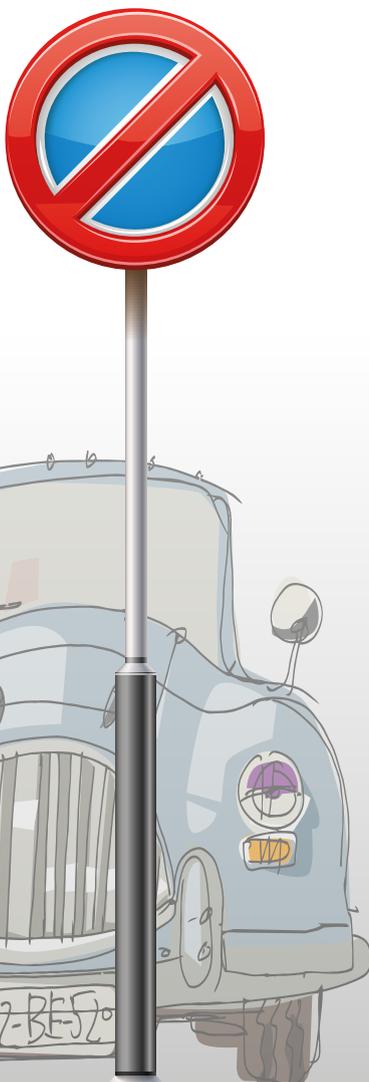
Un Monsieur Carnaval réalisé par le Conseil Municipal Jeunes

Il va y avoir du sport... et ils ne sont pas restés tranquilles ! Eux ? ce sont les membres du Conseil Municipal Jeunes qui ont imaginé, conçu et réalisé le char 2024 du Carnaval durant plusieurs ateliers créatifs. Aux commandes, on retrouve Damien Truchassout, artiste et créateur. Depuis 2019, son savoir-faire et sa créativité donnent corps et vie à l'imaginaire des élèves de la Commune. Pour 2024, les enfants ont choisi une thématique d'actualité : les Jeux Olympiques, avec un slogan visant à regrouper tout le monde : « Tous différents, tous gagnants, tous contents ! ». ●



Mardi Gras dans les restaurants scolaires !

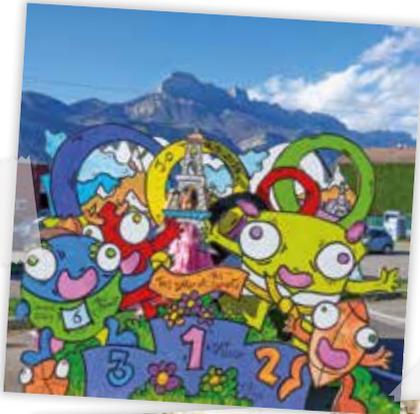
Il y avait comme un air de fête dans les restaurants scolaires de la Ville, le 13 février 2024... Normal puisque c'était Mardi Gras ! Un grand bravo aux équipes du périscolaire qui jouent le jeu comme personne, afin d'offrir le meilleur aux petits écoliers villardiens ! La preuve en photo... ●



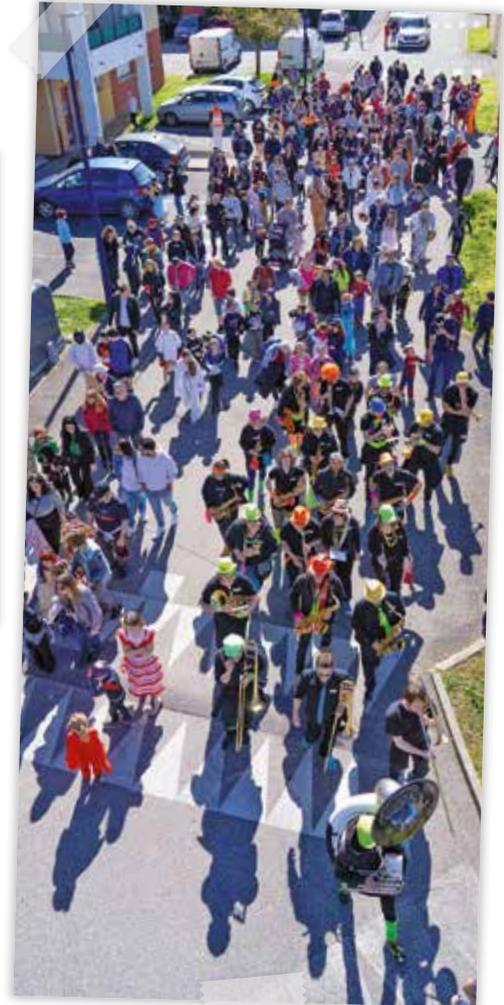
...aux couleurs des J.O. 2024!

Un défilé magique

Amitié, respect, excellence ;
 détermination, égalité,
 inspiration et courage.
 C'est en souhaitant rendre
 hommage à ces valeurs,
 celles des jeux olympiques
 et paralympiques que
 les membres du Conseil
 Municipal Jeunes ont
 su fédérer autour d'eux
 quelque 300 personnes
 lors du défilé du Carnaval.
 Ainsi, à 14 h, enfants et
 parents se sont retrouvés
 à Lancey, rue du stade, à
 côté du complexe sportif
 Aristide-Bergès. Après
 avoir traversé la D523, le
 cortège a emprunté la
 rue Mozart, puis la rue de
 Chamechaude et la rue
 de la Houille-Blanche.
 La foule s'est dirigée en
 musique vers la Mairie afin
 de regagner la plateforme
 des Services Techniques
 où Monsieur Carnaval –
 sans surprise – a brûlé.
 Heureusement, la fête
 s'est poursuivie avec une
 représentation de Hip-Hop
 assurée par les élèves de
 Crazy Moov' et suivi d'un
 bon goûter apprécié des
 petits et des grands ! ●



Samedi 23 mars la commune
 était en fête à l'occasion
 du Carnaval.
 Cette année, l'événement était
 placé sous le signe des valeurs
 sportives, en célébrant les
 Jeux Olympiques 2024.



L'écho des
Asso
ciations

Sel & Sucre

Après « *Le Songe d'une Nuit d'Été* » de William Shakespeare, pièce jouée avec succès dans plusieurs communes du Grésivaudan, la Troupe Sel & Sucre vous propose son nouveau spectacle : « *Le Héros* » adaptation d'une comédie russe de Nicolai Erdman.

L'histoire se passe dans les années vingt en Russie. Un chômeur est subitement pris d'une fringale de saucisson de foie en pleine nuit. Tout se complique quand un de ses voisins confondant le saucisson avec un revolver imagine que ce chômeur veut se tuer par désespoir. L'annonce de son prochain



suicide provoque un séisme parmi ses voisins, et dans l'immeuble communautaire où il vit, les langues se délient. Très vite, chacun pense qu'il faut profiter de l'occasion et convaincre cet homme de mourir pour défendre une "vraie" cause : chacun la sienne. Car « *Seul ce qu'un vivant peut penser, un mort peut le dire* ». Portée par des personnages pittoresques et un suspense haletant, cette comédie, d'un comique féroce met en pièces les systèmes totalitaristes et interroge sur les petits travers d'une humanité abîmée mais jamais résignée.

Envie de découvrir la pièce ? La troupe Sel & Sucre vous donne rendez-vous à la salle Jean-Vilar à Brignoud. Pour adultes et enfants plus de 8 ans, durée : 1 h 30. ●

🕒 samedi 18, vendredi 24 et samedi 25 mai à 21 h

€ 10 € adulte / 5 € moins de 18 ans

gratuit moins de 12 ans

Réservations : sur place le jour même ou :

www.helloasso.com/associations/troupe-sel-sucre

📞 renseignements : 06 34 37 00 03

✉ selsucre38@gmail.com

🌐 selsucre.unblog.fr

Cie Entre en Scène

La Compagnie Entre en Scène continue son chemin en 2024 avec des reprises professionnelles comme « *Nous étions debout et nous ne le savions pas* » de Catherine Zambon, « *Sea... Shepherd 77* » ou encore « *Antigone* » qui seront jouées à destination d'un public scolaire (lycées et collèges). La troupe souhaite aussi vous régaler avec un menu spécialement cuisiné par une brigade haute en couleur, dirigée par Irène Jargot, dès le mois de mai.

Alors Chef, qui a-t-il au menu ?

Comme entrée, pleine de fraîcheur, le spectacle "enfant", le 4 mai à 18 h 30, salle Jean-Vilar, réservé aussi au festival Palindrome édition 2024, le 20 mai à 14 h 40.

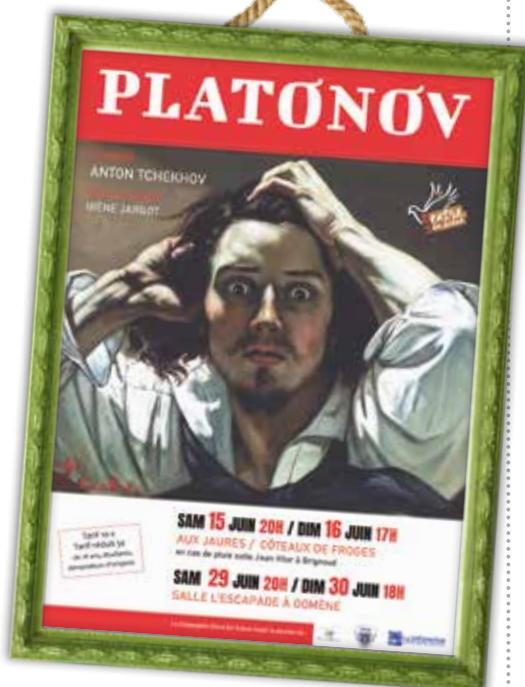
En plats, l'un sera acidulé de drôlerie, comédie très sucrée et relevée : « *Un fil à la patte* » par le maître du boulevard Georges Feydeau 22 et 23 juin à Theys puis 6 et 7 juillet à Tencin. L'autre, tout aussi goûtu, sera plus complexe en bouche : « *Platanov* » signé par le génial Tchekhov est à la fois sucré et salé, entre rire



et larme, le tout poivré d'âme slave... 15 et 16 juin (en plein air dans les Côteaux de Froges) et le 29 et 30 juin à Domène, salle de l'escapade.

Et enfin, en dessert: deux spectacles "groupe adolescent" : « *Léonce et Léna* » de Büchner, entre fantaisie et romantisme allemand, 1^{er} et 2 juin à Jean-Vilar puis le 8 juin à 17 h. « *Lysistrata* » d'Aristophane, comédie hilarante et sans filtre (à ne pas servir au moins de 12 ans) les 25 et 26 mai salle alter'active au Versoud puis le 8 juin à 20 h. ●

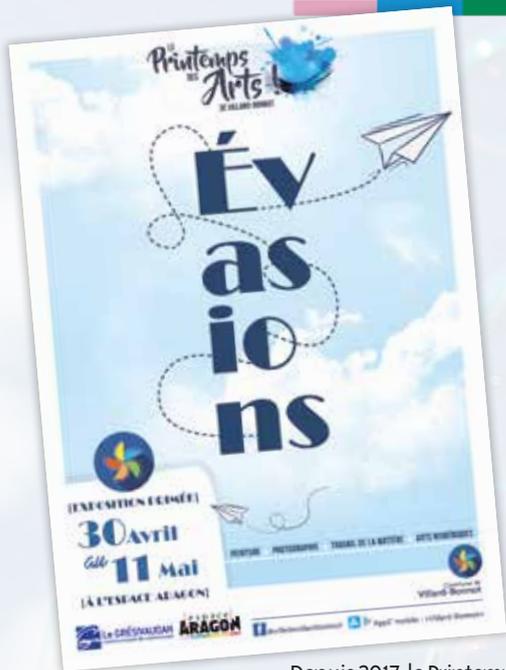
🌐 www.cie-entre-en-scene.fr



[espace] ARAGON

programmation de printemps

Envie d'en prendre plein les yeux ? De faire une pause dans votre quotidien ? Pourquoi ne pas pousser les portes de l'écrin de verre de l'Espace Aragon et découvrir les artistes qui exposeront au printemps de cette année ?



Depuis 2017, le Printemps des Arts de Villard-Bonnot met à l'honneur le talent et la créativité d'artistes locaux, autour d'un thème différent pour chaque édition. « Papeteries : mémoire d'homme, mémoire de ville » (2017), « Au fil de l'eau » (2018), « Cap sur le pays des songes » (2019), « Prenons de la hauteur... visons les sommets ! » (2022), « D'une rive à l'autre » (2023). Cette année, la nouvelle exposition s'articule autour d'un sujet inspirant et prometteur : « Évasions ».

Embarquez pour un voyage inédit dans l'univers exceptionnel d'artistes uniques aux techniques très différentes les unes des autres !

Le public peut prendre part !

Lors de votre visite vous avez un coup de cœur pour l'une des œuvres exposées ? Faites-le savoir et votez ! Le Prix du Public est de nouveau proposé et sera déterminé en fonction des bulletins déposés dans l'urne. (1 vote par foyer, nom et adresse obligatoire). Nouveauté 2024 : le Conseil Municipal Jeunes découvrira l'exposition lors d'une visite privée du Printemps des Arts. L'objectif ? les enfants choisiront leur coup de cœur de la promo 2024. L'artiste en question se verra remettre le Prix du CMJ ! ●

📅 du 30 avril au 11 mai

vernissage le 6 mai à 18h30

« Florilège » Lycée de Pontcharra

La valeur n'attend point le nombre des années, les jeunes artistes de la vallée vous proposent une sélection de leurs réalisations. Intimes ou spectaculaires, elles reflètent leurs singularités et leurs regards sur le monde. Ce projet est réalisé avec les élèves du cours d'arts plastiques, de la seconde à la terminale du Lycée de Pontcharra, en parallèle à un atelier avec le photographe Tomas Bozzato.

📅 du 14 au 23 mai



« Esthétique du fluide et du mouvant » Véronique Ognar



Lâcher-prise et réflexions s'invitent à l'Espace Aragon avec le travail poétique de Véronique Ognar. Et qui de mieux que l'artiste elle-même pour parler de cette exposition ? « Questionner la « fluidité », ici associée au mouvant, au mouvement, c'est questionner ce qui « s'échappe » et s'oppose au rassurant de ce qui est concret, c'est imaginer un univers qui défie les codes. Le flou contient la promesse d'un nouveau, tout est lavé, tout a fondu comme le verre que je travaille, pour ensuite redevenir précis. Pour cette exposition, j'imagine des créations proposées en dialogue avec les parois de l'espace qui les accueille. Le mouvant, jeux d'ombres variables, en projections sur les murs, répond au tangible : les œuvres données à voir. »

📅 de 28 mai au 4 juillet

vernissage le 30 mai à 18h30



Bon à savoir

L'espace des expositions est ouvert tous les jours de 16 h30 à 20 h, ainsi qu'en après-midi, soirée et week-end lors des représentations spectacles et des séances cinéma. L'entrée pour les expositions est gratuite.

☎ 04 76 71 22 51

🌐 www.espace-aragon.fr

📘 [Espace Aragon](https://www.facebook.com/espace-aragon)

Retrouvez les programmations



A vos Agendas!



**MAISON BERGÈS
VILLARD-BONNOT**

La Maison Bergès vous propose tous les mois tout un panel d'animations autour de la Houille Blanche, des sciences, de l'architecture et de l'art. Sans oublier les visites guidées du musée !

Club Nature

Ce printemps, le Club Nature organise plusieurs ateliers...

Pour les plus jeunes et/ou à faire en famille

Visite guidées : les 5 mai et 2 juin de 15 h 30 à 16 h 30 Gratuit

« La force de l'eau, la force de l'art »

Activités jeune public, dès 3 ans...

Mercredi 8 mai 2024 de 8 h 30 à 14 h

Brico-nature : création d'un marque-page fleuri et de badges

Mercredi 15 mai 2024 de 8 h 30 à 14 h

"Minuscules", la vie privée des insectes

Mercredi 22 mai 2024 de 8 h 30 à 14 h

Brico-nature : peinture de légumes et impressions végétales

Mercredi 29 mai 2024 de 8 h 30 à 14 h

À la rencontre des animaux de la mini-ferme éphémère

Tarifs et inscriptions auprès d'Elles et Cie
07 64 08 44 60 ellesetcie@laposte.net

04 38 92 19 60 - musees.isere.fr/musee/maison-berges

@MuséeMaisonBergès

[espace]
ARAGON

« Les Misérables »

Lundi 6 mai à 14 h (durée 1 h 15)

Théâtre de rue - Compagnie l'Accord des On

Représentation scolaire, ouverte au public, Parvis de l'Espace Aragon
Avez-vous déjà pensé être acteur d'une révolution ? Ce spectacle, gardant l'esprit et la sensibilité du texte de Victor Hugo, propose une adaptation drôle, burlesque et décalée de la pièce. Petits et grands, à vos chandeliers ! ●

« Jubilä » solo pour vocaliste multi-timbrée

Vendredi 17 juin à 20 h et 19 h (durée 1 h 10)

Leïla Martial - Musique en corps - Tout public à partir de 7 ans
Un solo clownesque qui explore les sons tous azimuts, rassemble toutes les voix en une, voici l'appétissante proposition de cette vocaliste de jazz aussi poignante qu'extravagante. Nourrie de ses voyages chez les Tziganes ou les Pygmées, cette création rassemble ses propres compositions et des arrangements de pièces classiques ou baroques. ●

« Antigone »

Mardi 11 juin à 20 h (durée 1 h 20)

Théâtre C^{ie} "Entre en scène et ailleurs" Tout public à partir de 12 ans
L'histoire d'Antigone est notre histoire. Première femme dans l'Antiquité qui clame une pensée libre et indépendante, Antigone est devenue, à travers le temps, le symbole de la femme en lutte contre le diktat des hommes. C'est elle qui incarne la souffrance de toutes ces femmes qui vivent les horreurs de la guerre. ●



04 76 71 22 51 - www.espace-aragon.fr - Espace Aragon



Espace Aragon



Retrouvez les programmations



ARAGON

Maison Bergès

Dans votre commune



Conseils municipaux

Mardis 14 mai / 25 juin

A 18 h 30, salle du conseil, 1^{er} étage de la Mairie



Printemps des Arts

Du mardi 30 avril au samedi 11 mai

Espace Aragon

Commémoration du 8 mai

Place du 24 Août à Brignoud / Place de l'Eglise à Villard-Bonnot

Horaire et détails communiqués en mai sur les supports de communication de la ville.



Collecte de sang

13 juin 29 août / 7 novembre

9 h à 12 h 30 et 16 h 30 à 19 h 30

Gymnase Jean-Jaurès

Rendez-vous : <https://dondesang.efs.sante.fr>

Les informations annoncées ci-dessus peuvent être modifiées après impression du magazine.

Aussi, n'hésitez pas à consulter l'**application mobile** « Villard-Bonnot », le **site internet** www.villard-bonnot.fr, les **panneaux lumineux** de la ville ou encore contacter la Mairie par **téléphone** au 04 76 45 79 45





Le conflit qui se joue à nos portes aujourd'hui entre la Russie et l'Ukraine nous rappelle à quel point la démocratie peut être fragile et que chaque décision peut être lourde de conséquence. Ne laissons donc pas nos dirigeants être élus dans l'indifférence. L'abstention ne doit pas être la grande gagnante des échéances électorales à venir en France.

Comme nous le constatons tous les conditions sanitaires se sont améliorées. Nous allons enfin pouvoir aller à votre rencontre en toute sécurité comme nous avons prévu de le faire depuis le début de notre mandat.

Nous aurons plaisir à vous rencontrer et échanger avec vous sur le terrain

Vous pouvez aussi nous retrouver le 1er mercredi de chaque mois à la salle Georges Brassens à partir de 19 h 30.

Notre adresse mail mavoixmaville@gmail.com est active pour recevoir vos questions et remarques. Nous les relayerons toujours avec plaisir lors de commissions auxquelles nous participons ou lors des Conseils municipaux ●



L'équipe
« Ma voix, ma ville »



mavoixmaville@gmail.com - Facebook : [@mavoixmaville](https://www.facebook.com/mavoixmaville)



Comme toujours, découvrez au fil des informations dans ce journal, utile et au service de tous, les actions concrètes de votre équipe de la majorité municipale.

Tous œuvrent sans polémique et donnent de leur temps au quotidien pour vous et pour le bien vivre sur notre Commune.

Guidés uniquement par l'intérêt général et en réaffirmant ici l'engagement pris avec vous sur notre volonté d'améliorer notre ville, nous menons ces opérations pour le bien exclusif des habitants et de notre cadre de vie. Ensemble, nous façonnons l'avenir de notre commune, en mettant en avant l'éducation, la solidarité, et le vivre-ensemble. Merci de votre confiance et de votre soutien continu.

Vous ne trouvez pas les réponses à vos questions sur les projets, sur les aménagements ?

Vous souhaitez suivre les séances du Conseil Municipal ?

Vous n'arrivez pas à utiliser l'application mobile de Villard-Bonnot pour suivre les actualités ?

Des difficultés pour accéder à la page Facebook de la Ville de Villard-Bonnot ou au site internet ?

Vous aimez votre ville comme nous ? Vous aimeriez participer ? Vous souhaitez rejoindre l'équipe ?

Alors n'hésitez pas !

Contactez vos élu(e)s de la majorité, votre référent de votre quartier !

Toutes et tous sont à votre écoute et à votre disposition pour vous expliquer le sens des actions et des réalisations pour le bien vivre sur Villard-Bonnot.

En vous remerciant pour votre confiance, fidèlement... ●

patrickbeau.vb2020@orange.fr
www.ambition-villard-bonnot-2020.fr

L'équipe
« De l'ambition
pour Villard-Bonnot »



Vos élus

Le Maire

Patrick BEAU, Maire de Villard-Bonnot

Les adjoints

Saliha ARRADA, 1^{ère} adjointe chargée du pôle solidarité, de la cohésion sociale, du handicap, de la jeunesse et du lien intergénérationnel

Frédéric CEVA, 2^{ème} adjoint chargé de l'urbanisme, de l'aménagement de la ville et des risques majeurs

Patricia BAGA, 3^{ème} adjointe chargée des finances, du commerce local et des associations

Hervé LENOIRE, 4^{ème} adjoint chargé des travaux, des infrastructures, du cadre de vie et du développement durable

Clara MONTEIL, 5^{ème} adjointe chargée du logement, de la relation aux seniors, au jumelage et de la promotion de la ville

Cyrille TINTILLIER, 6^{ème} adjoint chargé de la tranquillité publique, de la vie de quartier et du parrainage avec le 7^{ème} BCA

Myriam SIMONAZZI, 7^{ème} adjointe chargée de l'éducation et de l'enfance

Arnaud BERNARD, 8^{ème} adjoint chargé de la citoyenneté, du développement économique, du patrimoine culturel et historique

Les Conseillers délégués

Bruno GONINET, conseiller délégué aux questions relatives aux déplacements, à la transition énergétique, écologique et végétalisation de la ville

Pascal VALVERDE, conseiller délégué aux questions relatives à l'emploi, à l'insertion, à la démocratie participative et référent sport

Sabine LARRIU, conseillère déléguée aux questions relatives à l'animation et à l'événementiel

Les Conseillers de la majorité

Par ordre de tableau du Conseil municipal

Bernard BARACCO, **Florence CLOITRE**,

Bruno VILOTITCH, **Brigitte BALBO**,

Bernadette SORACE, **Pascale LANGUILLE**,

Hervé DUBOCHAUD, **Joëlle CACCIATORE**,

Julien CALLOUX, **Jérôme BIGLIA**,

Yves BRONNIMANN

Les Conseillers de la minorité

« Ma voix, ma ville, Villard-Bonnot »

Par ordre de tableau du Conseil municipal

Jean-Pierre MIOZZO, **Denise DEDEBAT**,

Soraya BOUMECHACHE, **Yann OROY**,

Jean-Claude TORRECILLAS, **Bibiane YEKPÉ**

Pour un rendez-vous avec un élu de la majorité, contactez le Secrétariat Général

☎ 04 76 45 79 45

✉ secretariat@villard-bonnot.fr



Mairie

20, boulevard Jules-Ferry
38190 Villard-Bonnot CDIS
www.villard-bonnot.fr

Services administratifs

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (vendredi 16h30)
04 76 45 79 45 - Fax : 04 76 71 66 42
bienvenue@villard-bonnot.fr

Etat Civil - Affaires Générales

Le samedi de 9h à 12h

Services techniques

Du lundi au jeudi de 13h30 à 17h
Le vendredi de 13h30 à 16h30
04 76 45 79 36
services.techniques@villard-bonnot.fr

Permanences des services

Sur rendez-vous uniquement

Logement à Villard-Bonnot

Lundi et vendredi de 13h30 à 16h30

Scolaire

Accueil téléphonique
du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Accueil physique : du lundi au jeudi
de 9h à 12h

Périscolaire

Accueil téléphonique et physique
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (vendredi 16h30)

Vie associative

Salles communales et festivités

Du lundi au jeudi
de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h
associations@villard-bonnot.fr

Urbanisme

Accueil téléphonique
du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30
Accueil physique
04 76 45 79 45
urbanisme@villard-bonnot.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Les séances du conseil municipal
sont retransmises en direct sur Teams,
via la page Facebook de la commune.

Vous souhaitez prendre connaissance des
sujets débattus en Conseil municipal ?
Tous les procès-verbaux sont accessibles en
ligne ou sur l'application mobile.
villedevillardbonnot
www.villard-bonnot.fr/fr/comptes-rendus
Tuile [Ma Mairie] » [Procès-verbaux]

le dauphiné isère

Correspondante locale
Sophie Philippe @ sophie.philippe17@gmail.com



Pharmacies de garde

Pour avoir connaissance de la pharmacie
de garde proche de son domicile,
trois solutions à votre disposition

- 39 15
- www.servigardes.fr
- Appli « Villard-Bonnot »
Tuile [VB au quotidien]



Servigardes.fr

A FLASHER
pour localisation automatique
(38190 Villard-Bonnot)



Transports en commun



Gares de Lancey et de Brignoud

36 35

SNCF voyages (achat des billets « grandes lignes »)

www.oui.sncf

SNCF TER (achat des billets « régionaux »)

www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes

Cars Région La Région



04 26 16 38 38 ³⁸ergne-Rhône-Alpes

www.carisere.auvergnerhonealpes.fr



0 800 941 103

n°vert, service et appel gratuits

www.tougo.fr

www.transportsdugresivaudan.fr

Horaires des bus disponibles en mairie

04 76 45 79 45

Service des eaux du Grésivaudan

Accueil au public

Zone Tire-Pois - Saint-Vincent-de-Mercuze

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

04 76 9970 00

serviceeseaux@le-gresivaudan.fr

www.le-gresivaudan.fr/eaux

Déchets

Encombrants :

inscription obligatoire jusqu'au mercredi

04 76 45 79 36

du lundi au vendredi de 13h30 à 17h

services.techniques@villard-bonnot.fr

Jeu 11 avril / 13 juin / 12 septembre 2024

Toutes les adresses des déchetteries...

www.le-gresivaudan.fr

Déchets d'activités de soins

à risques infectieux

www.dastri.fr

Etat Civil

• NAISSANCES •

GHISOLFI Gabriel..... 23/04/2023
GUIGUE Hector..... 19/01/2024
VILLARET-CAZADAMONT Dany 5/02/2024
GAJOVIC NGOC-TICH Eliott..... 9/03/2024

• DÉCÈS •

DIAF Yamina, épouse SAÏDI 13/01/2024
SPINA Geneviève, épouse SAMMURI..... 15/02/2024
PROMPSAUD-BOYER Valérie 18/02/2024
BRUNAUD Denise, épouse GUILLET 19/02/2024
COSTA Dominique, épouse BARNIER 19/02/2024
LAVASTRE Nicole, épouse LAPEYRE 21/02/2024

Les listes d'état civil sont publiques. Si vous ne
souhaitez pas que votre nom (ou celui de vos
proches) apparaisse dans le journal, merci de
nous en faire part.

com@villard-bonnot.fr

Permanences en Mairie

Permanence juridique en Mairie

Destinée exclusivement aux habitants de la
commune et uniquement sur rendez-vous.

Le 1^{er} samedi de chaque mois

04 76 45 79 45

AGI (Association Intermédiaire du Grésivaudan)

Association Intermédiaire du Grésivaudan.

M^{me} Nina Catalano

Le mercredi de 9h à 11h, sur rendez-vous

04 76 77 76 77

SDH (Société Dauphinoise pour l'Habitat)

M^{me} Séverine Mutter

Le mercredi de 14h à 15h

Jérémie Iordanoff

Député de la 5^{ème} circonscription de l'Isère

Pour échanger sur un sujet d'actualité, national,
local ou personnel

jeremie.iordanoff@assemblee-nationale.fr

04 80 42 33 69

1, rue Conrad-Killian - 38950 St-Martin-le-Vinoux

